



Paris et le CASODOM se mobilisent pour renforcer l'accueil des ultramarins dans la Métropole

La Ville de Paris et le CASODOM signent un partenariat ambitieux, pour renforcer l'accueil, la formation et le soutien social des Ultramarins qui résident, étudient, ou viennent se soigner en Métropole.

Paris, première ville ultramarine de France, a mis en place depuis longtemps des structures dédiées aux Outre-mer. Elle est ainsi la seule collectivité métropolitaine à disposer d'une Délégation générale à l'Outre-mer, placée directement sous l'autorité du Secrétaire général de la Ville. Elle a en outre créé en 1978 le Centre Municipal d'Accueil et d'Information (CMAI), rattaché à cette Délégation générale, chargé d'accueillir et d'informer les originaires des Départements et Territoires d'Outre-mer sur la nature et l'étendue de leurs droits, et de les conseiller dans leurs démarches en matière sociale, de logement et d'emploi et de formation.

Le CASODOM est une association loi 1901, créé en 1956 dans le but de venir en aide aux originaires des départements d'Outre-mer venus résider en Métropole en vue d'y étudier, se former, travailler ou se soigner. Reconnue d'utilité publique par décret du 4 janvier 1973, elle dispose d'un service social qui a vocation à attribuer des aides financières aux personnes qui lui sont signalées par les services sociaux de secteur. Elle offre aussi des consultations juridiques et un soutien psychologique. Depuis 2005, elle assure la promotion et la valorisation des « Talents de l'Outre-mer ».

La Ville de Paris ayant mis en place, depuis 2001, un véritable service social de proximité dans chacun de ses arrondissements, et ayant développé l'information directe des Parisiens via les nouveaux média, a souhaité rationaliser et mutualiser l'accueil social des Ultramarins, en tirant partie de l'expérience du CASODOM, acteur social de référence pour les Ultramarins et interlocuteur privilégié du CMAI depuis de nombreuses années.

Dans cet esprit, par convention approuvée à l'unanimité au dernier Conseil de Paris, la Ville et le CASODOM ont convenu de conjuguer leurs efforts pour garantir aux Ultramarins un service de qualité et de proximité. La mission sociale municipale dans les domaines de l'action sociale, du logement, de l'Emploi et de la Formation, jusqu'à présent effectuée au sein du CMAI, sera accueillie dans les locaux du CASODOM. L'accueil social y sera conjointement assuré par l'assistante sociale du CMAI et celle du CASODOM. La Ville assurera le suivi et le contrôle de la

mise en œuvre des missions transférées au CASODOM, qui s'engage de son côté à offrir un service de qualité aux Ultramarins.

Les usagers du CMAI seront donc accueillis à partir du 3 avril 2017 au CASODOM, 7 bis, rue du Louvre, 75001 Paris, stations Louvre Rivoli (ligne 1) ou Station Châtelet-Les Halles (RER A, B, D- Métros 1, 4, 7, 11,14). Un numéro d'appel spécifique : 01 42 36 70 74 a été mis en place.

Contacts :

Ville de Paris : service de presse / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61

CASODOM : Jean-Claude SAFFACHE/ 01 42 36 24 54